

VINCENT MICHAUD INVESTISSEMENTS

société anonyme au capital de 1 000 000 F
siège social : Domaine St Georges, Chemin de Berdoulou - 64290 GAN
RCS PAU B 382 554 186

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 NOVEMBRE 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit

Le 26 Novembre
à 14 H 00

Les actionnaires de la société anonyme "VINCENT MICHAUD INVESTISSEMENTS SA", société anonyme au capital de 1 000 000 F, dont le siège social est à GAN 64290, Domaine St Georges, Chemin de Berdoulou,

se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par les actionnaires en rentrant en séance.

M. Vincent MICHAUD préside la séance.

M. Jean Claude TURLAY, membre présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

M. Christian CANCE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, le tout conformément aux dispositions des statuts.

M. CRAMPETTE, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion et est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau fait ressortir que les actionnaires présents détiennent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation appuyée des récépissés postaux constatant l'envoi desdites convocations aux actionnaires et au commissaire aux comptes
- la feuille de présence
- le rapport du conseil d'administration
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée.
- les statuts de la société

M. Le Président déclare que tous les documents devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les délais légaux, aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

M. Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

- nomination de M. Pierre RIVERA en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire
- nomination de M. François ROGER en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant
- nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société EXPERTS AUDITEURS ASSOCIES, démissionnaire
- nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de M. MAYSOUNABE, démissionnaire
- questions diverses
- pouvoirs

Puis le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion et fournit les explications qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, nomme :

1) M. Pierre RIVERA, demeurant à PAU, 2 Bis av des Etats Unis, en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire

à compter de ce jour, et ce pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2004

étant précisé qu'il aura à intervenir sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1998 .

2) M. François ROGER, demeurant à BORDEAUX, 53 Rue de Pessac, en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant

à compter de ce jour, et ce pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de la société EXPERTS AUDITEURS ASSOCIES de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, et décide de nommer, à compter de ce jour :

- M. Georges CRAMPETTE
demeurant à JURANCON 64110, av des Frères Barthélémy

en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Roger MAYSOUNABE de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, et décide de nommer, à compter de ce jour :

- M. Alain CLERMONTTELLE,
demeurant à TARBES 65000, 6 Rue Alain Bellevue

en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant, et ce pour la durée restant à
courir du mandat de son prédécesseur.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du
présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16 H.

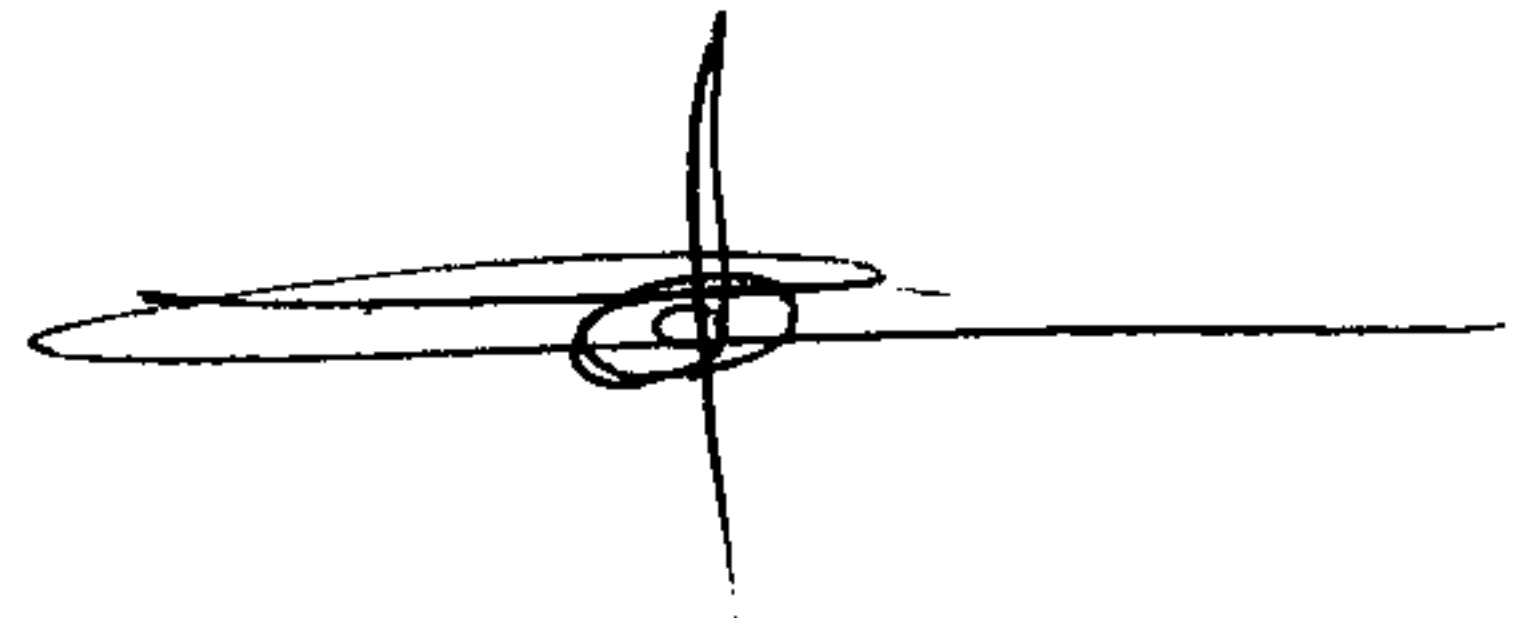
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après
lecture, par les membres du bureau.

Le Président.



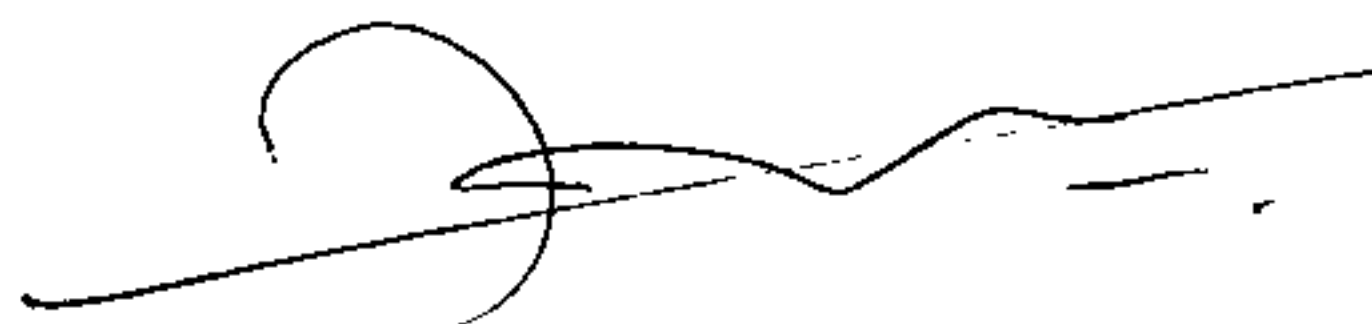
M. Vincent MICHAUD.

Le Secrétaire.



M. Christian CANCE.

LE(S) SCRUTATEUR(S)



M. Jean-Claude TURLAY